

# COMMUNE de VINON-sur-VERDON (Var)

---00000---

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 novembre 2017

-----

Le trente novembre deux mille dix-sept à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vinon-sur-Verdon, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Claude CHEILAN, Maire.

**Présents** : Aoust Stéphanie, ARMAND Guy, ARNAUDY Laurie, BARLATIER Michel, BONZI Gilberte, BURAVAND Yves, CABRILLAC Maryse, CHEILAN Claude, GUEYRAUD Sylvie, LA ROCCA Gérard, MAIGRE Clorinde, NOE Marie-Thérèse, OBRY Patrick, PHILIBERT BREZUN Christiane, RIOLLAND Chrystèle, ROSSINI Jean-Pierre, SORIA Gérard, TEYCHENNE de BLAZY Jacqueline, TOURNOIS Bernard

**Excusés** : BOUSSARD Chantal donne procuration à CABRILLAC Maryse, BRANCHAT Daniel donne procuration à BARLATIER Michel, CABASSU Jean-Claude donne procuration à JOUBERT Dominique, DESCAMPS Jérôme donne procuration à CHEILAN Claude, HOLLENDER Emmanuelle donne procuration à PHILIBERT BREZUN Christiane, LEGLAYE Fanny donne procuration à GUEYRAUD Sylvie, MORARD David donne procuration à LA ROCCA Gérard.

**Absents** : JOUBERT Dominique

**Secrétaire de séance** : PHILIBERT BREZUN Christiane

N° 2017/11/30 – 01

### OBJET : Rapport de la délégation du Maire

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et de la délibération n° 01 du 16 avril 2014.

- **Décision du Maire n° 2017-20** du 14 novembre 2017 : mission topographique dans le cadre du schéma directeur de gestion des eaux pluviales - attributaire : Cabinet Petitjean – Rue Mendès France – 04130 Volx – pour un montant de 12 854,40 € TTC
- **Décision du Maire n° 2017-21** du 14 novembre 2017 : aménagement des services techniques - attributaire : Société ASF – Rue Mendès France – 04130 Volx – pour un montant de 38 307,60 € TTC
- **Décision du Maire n° 2017-22** du 17 novembre 2017 : contrat de mise à disposition gratuite guide 2018 et plan 2019 - attributaire : GEMF/CGEO – 825 rue André Ampère – ZI des Milles – 13851 Aix-en-Provence – la Société GEMF/CGEO assurera le financement de cette opération par la vente d'espaces publicitaires
- décision de renoncement au droit de préemption urbain pour les propriétés suivantes :

DIA n° 63	SECTION C N° 1258 (128 m <sup>2</sup> ) N° 1259 (27 m <sup>2</sup> ) N° 2112 (6 m <sup>2</sup> ) N° 2113 (5 m <sup>2</sup> ) N° 2144 (11 m <sup>2</sup> ) route des Gorges et SECTION C N° 1261 (132 m <sup>2</sup> ) Le Hameau
DIA n° 64	SECTION A N° 668 (485 m <sup>2</sup> ) – Rue du Verdon
DIA n° 65	SECTION C N° 565 (1690 m <sup>2</sup> ) – Chemin de Rampoun
DIA n° 66	SECTION A N° 60 (76 m <sup>2</sup> ) – Avenue de la Libération
DIA n° 67	SECTION A N° 906 (1225 m <sup>2</sup> ) et SECTION E N° 1964 (28 m <sup>2</sup> ) – Chemin de la Bastide –
DIA n° 68	SECTION C N° 1107 (30 m <sup>2</sup> ) – 18 impasse du Saule
DIA n° 69	SECTION A N° 411 (29 m <sup>2</sup> ) – 3 Montée de l'Escalier
DIA n° 70	SECTION C N° 2548 (1208 m <sup>2</sup> ) – Le Colombier

Fait à Vinon-sur-Verdon

Les jour, mois et an sus dits

Le Maire

Claude CHEILAN

Délibération publiée le 5 décembre 2017

# COMMUNE de VINON-sur-VERDON (Var)

---00000---

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 30 novembre 2017**

-----

Le trente novembre deux mille dix-sept à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vinon-sur-Verdon, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Claude CHEILAN, Maire.

**Présents** : Aoust Stéphanie, ARMAND Guy, ARNAUDY Laurie, BARLATIER Michel, BONZI Gilberte, BURAVAND Yves, CABRILLAC Maryse, CHEILAN Claude, GUEYRAUD Sylvie, LA ROCCA Gérard, MAIGRE Clorinde, NOE Marie-Thérèse, OBRY Patrick, PHILIBERT BREZUN Christiane, RIOLLAND Chrystèle, ROSSINI Jean-Pierre, SORIA Gérard, TEYCHENNE de BLAZY Jacqueline, TOURNOIS Bernard

**Excusés** : BOUSSARD Chantal donne procuration à CABRILLAC Maryse, BRANCHAT Daniel donne procuration à BARLATIER Michel, CABASSU Jean-Claude donne procuration à JOUBERT Dominique, DESCAMPS Jérôme donne procuration à CHEILAN Claude, HOLLENDER Emmanuelle donne procuration à PHILIBERT BREZUN Christiane, LEGLAYE Fanny donne procuration à GUEYRAUD Sylvie, MORARD David donne procuration à LA ROCCA Gérard.

**Absents** : JOUBERT Dominique

**Secrétaire de séance** : PHILIBERT BREZUN Christiane

**N° 2017/11/30 – 02**

**OBJET : Demande de subvention dans le cadre du fonds de concours 2017 de la communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon : aménagement des locaux des services techniques et acquisition de matériel**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération n° CC 66-03-17 le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon a approuvé les fonds de concours pour l'année 2017. Il précise que pour la commune de Vinon-sur-Verdon le plafond d'aide accordée est fixé à 15 305 €.

Il rappelle que par délibération en date du 7 juillet 2017, le Conseil Municipal a approuvé la demande de subvention pour l'aménagement du cimetière dans le cadre du fonds de concours pour un montant de 2 079.42 €

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement des locaux de services techniques et pour améliorer la qualité des interventions de ces services, il convient de procéder à d'une part à des travaux d'aménagement des locaux (services administratifs, local d'archives, magasin) et d'autre part d'acquérir du matériel (chariot élévateur) et pourvoir au remplacement d'un véhicule (camion benne).

Le coût estimatif de cette opération est de 155 421,00 € HT

### **Plan de financement**

Fonds de concours 2017 DLVA..... 13 225.57 €

Autofinancement.....142 195.43 €

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter l'aide financière de la communauté d'agglomération DLVA dans le cadre du fonds de concours 2017

**LE CONSEIL MUNICIPAL OÙ L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE**  
**VU le Code Général des Collectivités Territoriales**  
**APRES EN AVOIR DELIBERE**  
**Par 25 Voix pour, 0 Voix contre, et 0 Abstention(s)**

**DECIDE D'AUTORISER** le Maire à solliciter l'aide financière de la communauté d'agglomération DLVA dans le cadre du fonds de concours 2017 pour l'opération susnommée.

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2017

**DONNE** toutes délégations au Maire pour l'exécution de la présente délibération

**Fait à Vinon-sur-Verdon**

**Les jour, mois et an sus dits**

**Signée par le Maire**

**Claude CHEILAN**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-218301505-20171130-20171130\_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/12/2017

Publication : 05/12/2017

# COMMUNE de VINON-sur-VERDON (Var)

---00000---

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 30 novembre 2017**

-----

Le trente novembre deux mille dix-sept à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vinon-sur-Verdon, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Claude CHEILAN, Maire.

**Présents** : Aoust Stéphanie, ARMAND Guy, ARNAUDY Laurie, BARLATIER Michel, BONZI Gilberte, BURAVAND Yves, CABRILLAC Maryse, CHEILAN Claude, GUEYRAUD Sylvie, LA ROCCA Gérard, MAIGRE Clorinde, NOE Marie-Thérèse, OBRY Patrick, PHILIBERT BREZUN Christiane, RIOLLAND Chrystèle, ROSSINI Jean-Pierre, SORIA Gérard, TEYCHENNE de BLAZY Jacqueline, TOURNOIS Bernard

**Excusés** : BOUSSARD Chantal donne procuration à CABRILLAC Maryse, BRANCHAT Daniel donne procuration à BARLATIER Michel, CABASSU Jean-Claude donne procuration à JOUBERT Dominique, DESCAMPS Jérôme donne procuration à CHEILAN Claude, HOLLENDER Emmanuelle donne procuration à PHILIBERT BREZUN Christiane, LEGLAYE Fanny donne procuration à GUEYRAUD Sylvie, MORARD David donne procuration à LA ROCCA Gérard.

**Absents** : JOUBERT Dominique

**Secrétaire de séance** : PHILIBERT BREZUN Christiane

**N° 2017/11/30 – 03**

**OBJET : Demande de subvention auprès de l'Agence de L'eau Rhône Méditerranée Corse : acquisition de matériel et mise en place d'un plan communication dans le cadre de la mise en œuvre du PAPPH (plan d'amélioration des pratiques phytosanitaires)**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune s'est engagée dans l'élaboration d'un plan communal d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles (PAPPH) lequel s'inscrit dans un projet initié par la Région Provence Alpes Côte d'Azur et l'Agence Régionale pour l'environnement afin de mobiliser les collectivités et leurs prestataires dans une démarche de réduction de l'usage des désherbants et engrais chimiques.

L'objectif, à terme, consiste à renoncer progressivement et durablement à l'usage des pesticides.

Par délibération en date du 25 juin 2015, il a été décidé de solliciter l'Agence de l'Eau, pour le financement de l'étude PAPPH.

Cette étude a été permis notamment de définir :

- un état des lieux des pratiques d'entretien et des espaces verts et voiries
- des préconisations d'entretien des espaces verts et des voiries

Afin de mettre en place ce PAPPH, Monsieur le Maire indique à l'Assemblée qu'il est nécessaire de se donner les moyens techniques pour permettre une gestion des espaces communaux sans l'utilisation de pesticides. Il convient donc de procéder à l'acquisition de matériel adapté : batteries électroportatives, débroussailleuses, bineuses sarcleuses, désherbeur mécanique motorisé.

**Le coût estimatif de cette opération est 14 585,70 € HT**

L'Agence de l'Eau est sollicitée pour l'obtention d'une aide au taux le plus élevé.

Par ailleurs, il est proposé, pour expliquer le changement de pratique de gestion des espaces verts communaux de solliciter l'Agence de l'Eau sur le financement d'actions de communication à un taux de 80 % pour un **coût d'opération de 3 250,00 € HT**.

### **Plan de financement**

L'Agence de l'Eau..... 2 600,00 €  
Autofinancement..... 650,00 €

**Plan de Communication – démarche PAPPH**

Atelier pédagogique auprès des jardiniers amateurs

Création des panneaux de communication

Rencontre de sensibilisation avec les écoles

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse dans les conditions ci-dessus énoncées.

**LE CONSEIL MUNICIPAL OÙ L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**Par 25 Voix pour, 0 Voix contre, et 0 Abstention(s)**

**DECIDE D'AUTORISER** le Maire à solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée pour l'opération susnommée.

**DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2018.

**DONNE** toutes délégations au Maire pour l'exécution de la présente délibération

**Fait à Vinon-sur-Verdon**

**Les jour, mois et an sus dits**

**Signée par le Maire**

**Claude CHEILAN**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-218301505-20171130-20171130\_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/12/2017

Publication : 05/12/2017

# COMMUNE de VINON-sur-VERDON (Var)

---oo0oo---

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 30 novembre 2017**

-----

Le trente novembre deux mille dix-sept à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vinon-sur-Verdon, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Claude CHEILAN, Maire.

**Présents** : Aoust Stéphanie, ARMAND Guy, ARNAUDY Laurie, BARLATIER Michel, BONZI Gilberte, BURAVAND Yves, CABRILLAC Maryse, CHEILAN Claude, GUEYRAUD Sylvie, LA ROCCA Gérard, MAIGRE Clorinde, NOE Marie-Thérèse, OBRY Patrick, PHILIBERT BREZUN Christiane, RIOLLAND Chrystèle, ROSSINI Jean-Pierre, SORIA Gérard, TEYCHENNE de BLAZY Jacqueline, TOURNOIS Bernard

**Excusés** : BOUSSARD Chantal donne procuration à CABRILLAC Maryse, BRANCHAT Daniel donne procuration à BARLATIER Michel, CABASSU Jean-Claude donne procuration à JOUBERT Dominique, DESCAMPS Jérôme donne procuration à CHEILAN Claude, HOLLENDER Emmanuelle donne procuration à PHILIBERT BREZUN Christiane, LEGLAYE Fanny donne procuration à GUEYRAUD Sylvie, MORARD David donne procuration à LA ROCCA Gérard.

**Absents** : JOUBERT Dominique

**Secrétaire de séance** : PHILIBERT BREZUN Christiane

**N° 2017/11/30 – 04**

### **OBJET : Participation à l'opération Club de Lecture et d'écriture (CLE) – année scolaire 2017/2018**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Vinon-sur-Verdon a décidé dès 2012, en accord avec l'Education nationale, la mise en place d'un club de lecture et d'écriture pour les enfants de cours préparatoire (CP) afin de favoriser l'égalité des chances pour tous.

La Commune confie la gestion et l'organisation de cette action au Centre Social et Culturel « La Maison du Partage » (précédemment dénommé Centre Social et Culturel du Haut Var Verdon déjà porteur d'une action CLASS (en accompagnement à la scolarité et des activités périscolaires).

Le Centre Social et Culturel et l'Education Nationale sont co-responsables du dispositif dont ils financent le fonctionnement local (fournitures et rémunération de l'animateur).

La Commune souhaitant poursuivre ce partenariat pour l'année scolaire 2017/2018, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre en charge l'intervention de coordinations de l'enseignant de CP pour 1 heure par semaine sur la base de 18,00 € net de l'heure pour 20 heures/an, en y rajoutant également un temps de préparation et de bilan qui vient s'ajouter à l'heure effective de prise en charge des enfants soit pour une année 15 heures supplémentaires. La participation de la commune sera donc de **630 €** (35H x 18 €/heure).

Dans le cadre de cette action, 5 dictionnaires débutants seront fournis aux enfants (14.00 € TTC l'unité) soit 70,00 €

Le coût global de l'opération est estimé à **700,00 € TTC**.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer et précise que cette dépense est inscrite au budget 2017 et sera inscrite au budget 2018.

**LE CONSEIL MUNICIPAL OÙ L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE,**  
**VU le Code Général des collectivités territoriales**  
**APRES EN AVOIR DELIBERE**  
**Par 25 Voix pour, 0 Voix contre, et 0 Abstention(s)**

**DECIDE** de prendre en charge l'intervention de coordinations de l'enseignant de CP pour 1 heure par semaine sur la base de 18,00 € net de l'heure pour 20 heures/an, en y rajoutant également un temps de préparation et de bilan qui vient s'ajouter à l'heure effective de prise en charge des enfants soit pour une année 15 heures supplémentaires, ainsi que la fourniture de 5 dictionnaires débutants (14.00 € TTC) pour les enfants soit un coût global estimé de **700.00 € TTC**.

**PRECISE** que la dépense est inscrite au budget 2017 et sera inscrite au budget 2018.

**DONNE** toutes délégations au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**Fait à Vinon-sur-Verdon**  
**Les jour, mois et an sus dits**  
**Signée par le Maire**  
**Claude CHEILAN**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
083-218301505-20171130-20171130\_04-DE  
Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 05/12/2017  
Publication : 05/12/2017

# COMMUNE de VINON-sur-VERDON (Var)

---00000---

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 30 novembre 2017**

-----

Le trente novembre deux mille dix-sept à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vinon-sur-Verdon, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Claude CHEILAN, Maire.

**Présents** : Aoust Stéphanie, ARMAND Guy, ARNAUDY Laurie, BARLATIER Michel, BONZI Gilberte, BURAVAND Yves, CABRILLAC Maryse, CHEILAN Claude, GUEYRAUD Sylvie, LA ROCCA Gérard, MAIGRE Clorinde, NOE Marie-Thérèse, OBRY Patrick, PHILIBERT BREZUN Christiane, RIOLLAND Chrystèle, ROSSINI Jean-Pierre, SORIA Gérard, TEYCHENNE de BLAZY Jacqueline, TOURNOIS Bernard

**Excusés** : BOUSSARD Chantal donne procuration à CABRILLAC Maryse, BRANCHAT Daniel donne procuration à BARLATIER Michel, CABASSU Jean-Claude donne procuration à JOUBERT Dominique, DESCAMPS Jérôme donne procuration à CHEILAN Claude, HOLLENDER Emmanuelle donne procuration à PHILIBERT BREZUN Christiane, LEGLAYE Fanny donne procuration à GUEYRAUD Sylvie, MORARD David donne procuration à LA ROCCA Gérard.

**Absents** : JOUBERT Dominique

**Secrétaire de séance** : PHILIBERT BREZUN Christiane

**N° 2017/11/30 – 05**

**OBJET : Participation financière au séjour classe de découverte « Mer et Environnement » - 1 classe CM2 – Ecole élémentaire L'Eau Vive - année 2018**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des classes de découverte 2018, une classe de CM2 de 24 élèves a formé le projet d'un séjour de 4 jours/3 nuits au Centre ODEL de la Londe Les Maures (Var) sur le thème « Mer et Environnement »

Le coût global du séjour est estimé à 8 428,00 € pour 24 élèves, et la participation de la commune est fixée à 3 100,00 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer et précise que la dépense sera inscrite au budget 2018.

**LE CONSEIL MUNICIPAL OUI L'EXPOSE DE MADAME LA PREMIERE ADJOINTE,**  
**VU le Code Général des collectivités territoriales**

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**Par 25 Voix pour, 0 Voix contre, et 0 Abstention (s)**

**ACCEPTE** le projet de classe de découverte tel qu'indiqué ci-dessus ;

**DECIDE** d'accorder une participation communale de 3 100,00 €;

**DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2018 ;

**DONNE** toutes délégations au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**Fait à Vinon-sur-Verdon**

**Les jour, mois et an sus dits**

**Signée par le Maire**

**Claude CHEILAN**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-218301505-20171130-20171130\_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/12/2017

Publication : 05/12/2017



# COMMUNE de VINON-sur-VERDON (Var)

---00000---

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 30 novembre 2017**

-----

Le trente novembre deux mille dix-sept à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vinon-sur-Verdon, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Claude CHEILAN, Maire.

**Présents** : Aoust Stéphanie, ARMAND Guy, ARNAUDY Laurie, BARLATIER Michel, BONZI Gilberte, BURAVAND Yves, CABRILLAC Maryse, CHEILAN Claude, GUEYRAUD Sylvie, LA ROCCA Gérard, MAIGRE Clorinde, NOE Marie-Thérèse, OBRY Patrick, PHILIBERT BREZUN Christiane, RIOLLAND Chrystèle, ROSSINI Jean-Pierre, SORIA Gérard, TEYCHENNE de BLAZY Jacqueline, TOURNOIS Bernard

**Excusés** : BOUSSARD Chantal donne procuration à CABRILLAC Maryse, BRANCHAT Daniel donne procuration à BARLATIER Michel, CABASSU Jean-Claude donne procuration à JOUBERT Dominique, DESCAMPS Jérôme donne procuration à CHEILAN Claude, HOLLENDER Emmanuelle donne procuration à PHILIBERT BREZUN Christiane, LEGLAYE Fanny donne procuration à GUEYRAUD Sylvie, MORARD David donne procuration à LA ROCCA Gérard.

**Absents** : JOUBERT Dominique

**Secrétaire de séance** : PHILIBERT BREZUN Christiane

**N° 2017/11/30 – 06**

### **OBJET : Subvention complémentaire à l'association Comité des Fêtes**

Monsieur le Maire rappelle Conseil Municipal que par délibération en date du 6 avril 2017 il a été attribué une subvention de 10 000 € à l'association Comité des Fêtes

Le nouveau bureau ayant réalisé avec succès l'ensemble des festivités, il convient de lui verser la totalité de la subvention habituellement attribuée.

Dans ces conditions, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention complémentaire de 8 000,00 € à l'association Comités des Fêtes.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL OÙ L'EXPOSE DE MADAME LA PREMIERE ADJOINTE,**

**VU** le Code Général des collectivités territoriales

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

**Par 25 Voix pour, 0 Voix contre, et 0 Abstention (s)**

**DECIDE** d'accorder une subvention complémentaire à l'association Comité des Fêtes d'un montant de 8 000,00 € ;

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2017 ;

**DONNE** toutes délégations au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**Fait à Vinon-sur-Verdon**

**Les jour, mois et an sus dits**

**Signée par le Maire**

**Claude CHEILAN**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-218301505-20171130-20171130\_06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/12/2017

Publication : 05/12/2017

# COMMUNE de VINON-sur-VERDON (Var)

---00000---

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 novembre 2017

-----

Le trente novembre deux mille dix-sept à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vinon-sur-Verdon, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Claude CHEILAN, Maire.

**Présents** : Aoust Stéphanie, ARMAND Guy, ARNAUDY Laurie, BARLATIER Michel, BONZI Gilberte, BURAVAND Yves, CABRILLAC Maryse, CHEILAN Claude, GUEYRAUD Sylvie, LA ROCCA Gérard, MAIGRE Clorinde, NOE Marie-Thérèse, OBRY Patrick, PHILIBERT BREZUN Christiane, RIOLLAND Chrystèle, ROSSINI Jean-Pierre, SORIA Gérard, TEYCHENNE de BLAZY Jacqueline, TOURNOIS Bernard

**Excusés** : BOUSSARD Chantal donne procuration à CABRILLAC Maryse, BRANCHAT Daniel donne procuration à BARLATIER Michel, CABASSU Jean-Claude donne procuration à JOUBERT Dominique, DESCAMPS Jérôme donne procuration à CHEILAN Claude, HOLLENDER Emmanuelle donne procuration à PHILIBERT BREZUN Christiane, LEGLAYE Fanny donne procuration à GUEYRAUD Sylvie, MORARD David donne procuration à LA ROCCA Gérard.

**Absents** : JOUBERT Dominique

**Secrétaire de séance** : PHILIBERT BREZUN Christiane

N° 2017/09/28 - 07

**OBJET : Budget général - décision modificative n° 03**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les virements de crédits nécessaires à l'exécution du budget 2017, afin de financer la subvention complémentaire du comité des fêtes.

Section	Article	Intitulé	Montant
65- Autres charges de gestion courante	D 6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	+ 8 000
022 - Dépenses imprévues	D022	Dépenses imprévues	-8 000

### LE CONSEIL MUNICIPAL OÙ L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**Par 23 Voix pour, 0 Voix contre, et 2 Abstention(s)**

**ACCEPTE** les virements de crédits proposés par le Maire

**DONNE** toutes délégations au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Fait à Vinon-sur-Verdon

Les jour, mois et an sus dits

Signée par le Maire

Claude CHEILAN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-218301505-20171130-20171130\_07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/12/2017

Publication : 05/12/2017

# COMMUNE de VINON-sur-VERDON (Var)

---00000---

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 30 novembre 2017**

-----

Le trente novembre deux mille dix-sept à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vinon-sur-Verdon, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Claude CHEILAN, Maire.

**Présents** : Aoust Stéphanie, ARMAND Guy, ARNAUDY Laurie, BARLATIER Michel, BONZI Gilberte, BURAVAND Yves, CABRILLAC Maryse, CHEILAN Claude, GUEYRAUD Sylvie, LA ROCCA Gérard, MAIGRE Clorinde, NOE Marie-Thérèse, OBRY Patrick, PHILIBERT BREZUN Christiane, RIOLLAND Chrystèle, ROSSINI Jean-Pierre, SORIA Gérard, TEYCHENNE de BLAZY Jacqueline, TOURNOIS Bernard

**Excusés** : BOUSSARD Chantal donne procuration à CABRILLAC Maryse, BRANCHAT Daniel donne procuration à BARLATIER Michel, CABASSU Jean-Claude donne procuration à JOUBERT Dominique, DESCAMPS Jérôme donne procuration à CHEILAN Claude, HOLLENDER Emmanuelle donne procuration à PHILIBERT BREZUN Christiane, LEGLAYE Fanny donne procuration à GUEYRAUD Sylvie, MORARD David donne procuration à LA ROCCA Gérard.

**Absents** : JOUBERT Dominique

**Secrétaire de séance** : PHILIBERT BREZUN Christiane

**N° 2017/11/30 – 08**

### **OBJET : Budget annexe Moulin Saint André – tarifs des séjours Collégiens du Monde – année 2018**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Les Collégiens du Monde représentée par l'Agence Direction Sud – Les Collégiens du Monde – 98 rue Frédéric Mistral – 04250 Le Caire ont décidé de renouveler leur demande d'occupation du Moulin Saint André pour l'année 2018 (dates restant à définir).

Dans le cadre d'une négociation, il est envisagé de proposer un contrat précisant les gratuités et les tarifs des prestations fournies à savoir pour tous les séjours programmés en 2018 :

- |   |   |
|---|---|
| - tarif journalier de la pension complète | 42,00 € TTC par personne (kit literie inclus) |
| - tarif journalier de la demi-pension     | 36,00 € TTC par personne (kit literie inclus) |
| - 1 gratuité offerte pour 20 payants      |   |
| - 1 gratuité chauffeur                    |   |

(Taxe de séjour en sus)

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer le contrat fixant les conditions de séjour aux tarifs fixés par délibération.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL OUI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE,**

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales,

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

**Par 25 Voix pour, 0 Voix contre, et 0 Abstention(s)**

**DECIDE** d'autoriser le Maire à signer le contrat fixant les conditions de séjour aux tarifs fixés par délibération.

**DONNE** toutes délégations au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**Fait à Vinon-sur-Verdon**

**Les jour, mois et an sus dits**

**Signée par le Maire**

**Claude CHEILAN**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-218301505-20171130-20171130\_08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/12/2017

Publication : 05/12/2017

# COMMUNE de VINON-sur-VERDON (Var)

---00000---

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 30 novembre 2017**

-----

Le trente novembre deux mille dix-sept à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vinon-sur-Verdon, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Claude CHEILAN, Maire.

**Présents** : Aoust Stéphanie, ARMAND Guy, ARNAUDY Laurie, BARLATIER Michel, BONZI Gilberte, BURAVAND Yves, CABRILLAC Maryse, CHEILAN Claude, GUEYRAUD Sylvie, LA ROCCA Gérard, MAIGRE Clorinde, NOE Marie-Thérèse, OBRY Patrick, PHILIBERT BREZUN Christiane, RIOLLAND Chrystèle, ROSSINI Jean-Pierre, SORIA Gérard, TEYCHENNE de BLAZY Jacqueline, TOURNOIS Bernard

**Excusés** : BOUSSARD Chantal donne procuration à CABRILLAC Maryse, BRANCHAT Daniel donne procuration à BARLATIER Michel, CABASSU Jean-Claude donne procuration à JOUBERT Dominique, DESCAMPS Jérôme donne procuration à CHEILAN Claude, HOLLENDER Emmanuelle donne procuration à PHILIBERT BREZUN Christiane, LEGLAYE Fanny donne procuration à GUEYRAUD Sylvie, MORARD David donne procuration à LA ROCCA Gérard.

**Absents** : JOUBERT Dominique

**Secrétaire de séance** : PHILIBERT BREZUN Christiane

**N° 2017/11/30 – 09**

**OBJET : Budget annexe Moulin Saint André – tarifs des séjours Handi Loisirs – années 2018 et 2019**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'association Handi Loisirs sise à Pierrefitte (93381) a décidé de renouveler ses demandes d'occupation du Moulin Saint André pour l'année 2018 et pour 2019 (dates restant à définir)

Dans le cadre d'une négociation, il est envisagé de proposer un contrat précisant les gratuités et les tarifs des prestations fournies à savoir pour tous les séjours programmés en 2018 et 2019 :

- tarif journalier de la pension complète 42,50 € TTC par personne (kit literie inclus)
- forfait machine à laver (lessive comprise) + sèche-linge 300,00 € TTC
- 1 gratuité chauffeur

(Taxe de séjour en sus)

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer le contrat fixant les conditions de séjour aux tarifs fixés par délibération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL OÙ L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE,**

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**Par 25 Voix pour, 0 Voix contre, et 0 Abstention(s)**

**DECIDE** d'autoriser le Maire à signer le contrat fixant les conditions de séjour aux tarifs fixés par délibération.

**DONNE** toutes délégations au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**Fait à Vinon-sur-Verdon**

**Les jour, mois et an sus dits**

**Signée par le Maire**

**Claude CHEILAN**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-218301505-20171130-20171130\_09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/12/2017

Publication : 05/12/2017

# COMMUNE de VINON-sur-VERDON (Var)

---00000---

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 30 novembre 2017**

-----

Le trente novembre deux mille dix-sept à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vinon-sur-Verdon, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Claude CHEILAN, Maire.

**Présents** : Aoust Stéphanie, ARMAND Guy, ARNAUDY Laurie, BARLATIER Michel, BONZI Gilberte, BURAVAND Yves, CABRILLAC Maryse, CHEILAN Claude, GUEYRAUD Sylvie, LA ROCCA Gérard, MAIGRE Clorinde, NOE Marie-Thérèse, OBRY Patrick, PHILIBERT BREZUN Christiane, RIOLLAND Chrystèle, ROSSINI Jean-Pierre, SORIA Gérard, TEYCHENNE de BLAZY Jacqueline, TOURNOIS Bernard

**Excusés** : BOUSSARD Chantal donne procuration à CABRILLAC Maryse, BRANCHAT Daniel donne procuration à BARLATIER Michel, CABASSU Jean-Claude donne procuration à JOUBERT Dominique, DESCAMPS Jérôme donne procuration à CHEILAN Claude, HOLLENDER Emmanuelle donne procuration à PHILIBERT BREZUN Christiane, LEGLAYE Fanny donne procuration à GUEYRAUD Sylvie, MORARD David donne procuration à LA ROCCA Gérard.

**Absents** : JOUBERT Dominique

**Secrétaire de séance** : PHILIBERT BREZUN Christiane

**N° 2017/11/30 – 10**

**OBJET : Acquisition à l'euro symbolique de la parcelle B 2687 (38 m<sup>2</sup>) – propriété de la Sarl Artemis Immo Conseils**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la création d'un accès à la médiathèque sise rue des Lilas, il est nécessaire de procéder à l'acquisition de la parcelle B 2687 d'une superficie de 38 m<sup>2</sup> sise impasse des Coquelicots propriété de la Sarl Artémis Immo Conseil qui accepte de céder cette parcelle à l'euro symbolique.

**VU** le Code général des collectivités territoriales

**VU** le code général de la propriété des personnes publiques

Considérant l'intérêt qu'il y a pour la commune de régulariser cette situation

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à poursuivre la procédure d'acquisition de la parcelle B 2687, et précise que les frais liés à cette acquisition seront à charge de la commune et sont prévus au chapitre 21 article 21-12 section investissement du budget général de la commune.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL OÙ L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales

**VU** le code général de la propriété des personnes publiques

Considérant l'intérêt qu'il y a pour la commune de régulariser cette situation

#### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

**Par 25 Voix pour, 0 Voix contre, et 0 Abstention(s)**

**DECIDE** d'acquérir à l'euro symbolique la parcelle B 2687 d'une superficie de 38 m<sup>2</sup> sise rue des Lilas – Chemin des Jardinets

**PRECISE** que les frais liés à cette acquisition seront à charge de la commune.

**DIT** que cette dépense sera prévue au budget 2018

**DONNE** toutes délégations au maire pour l'exécution de la présente délibération

**Fait à Vinon-sur-Verdon**

**Les jour, mois et an sus dits**

**Signée par le Maire**

**Claude CHEILAN**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-218301505-20171130-20171130\_10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/12/2017

Publication : 05/12/2017

# COMMUNE de VINON-sur-VERDON (Var)

---oo0oo---

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 30 novembre 2017**

-----

Le trente novembre deux mille dix-sept à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vinon-sur-Verdon, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Claude CHEILAN, Maire.

**Présents** : Aoust Stéphanie, ARMAND Guy, ARNAUDY Laurie, BARLATIER Michel, BONZI Gilberte, BURAVAND Yves, CABRILLAC Maryse, CHEILAN Claude, GUEYRAUD Sylvie, LA ROCCA Gérard, MAIGRE Clorinde, NOE Marie-Thérèse, OBRY Patrick, PHILIBERT BREZUN Christiane, RIOLLAND Chrystèle, ROSSINI Jean-Pierre, SORIA Gérard, TEYCHENNE de BLAZY Jacqueline, TOURNOIS Bernard

**Excusés** : BOUSSARD Chantal donne procuration à CABRILLAC Maryse, BRANCHAT Daniel donne procuration à BARLATIER Michel, CABASSU Jean-Claude donne procuration à JOUBERT Dominique, DESCAMPS Jérôme donne procuration à CHEILAN Claude, HOLLENDER Emmanuelle donne procuration à PHILIBERT BREZUN Christiane, LEGLAYE Fanny donne procuration à GUEYRAUD Sylvie, MORARD David donne procuration à LA ROCCA Gérard.

**Absents** : JOUBERT Dominique

**Secrétaire de séance** : PHILIBERT BREZUN Christiane

**N° 2017/11/30 – 11**

**OBJET : Acquisition à l'euro symbolique des parcelles C 2669 – propriété de M et Mme JAUME Olivier / C 345 pour partie – propriété de M. BUS Auguste et C 348 pour partie propriété de M. et Mme LEPOUTRE François**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune a été sollicitée par les propriétaires des parcelles C 2669, C 345 et C 348 aux fins d'acquisition de ces parcelles à l'euro symbolique actuellement utilisées à usage de chemin.

Afin de régulariser les droits d'accès au réservoir d'eau potable des Adrechs, Monsieur le Maire indique qu'il convient de procéder à l'acquisition des parcelles cadastrées :

C 2669 appartenant à M. et Mme JAUME Olivier

C 345 pour partie appartenant à M. BUS Auguste

C 348 pour partie appartenant à M. et Mme LEPOUTRE François.

Il indique que la superficie de chacune de ces parcelles reste à déterminer par un géomètre qui réalisera le détachement, et qu'une largeur de 6 mètres de voie a été sollicitée par la commune lors du détachement afin de désenclaver une partie du secteur sise en zone UCb du Plan local d'urbanisme.

**VU** le Code général des collectivités territoriales

**VU** le code général de la propriété des personnes publiques

Considérant l'intérêt qu'il y a pour la commune de régulariser cette situation

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à poursuivre la procédure d'acquisition des parcelles C 2669, C 345p et C 348p, et précise que les frais liés à ces acquisitions seront à charge de la commune et sont prévus au chapitre 21 article 21-12 section investissement du budget général de la commune.

**LE CONSEIL MUNICIPAL OUI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales

**VU** le code général de la propriété des personnes publiques

Considérant l'intérêt qu'il y a pour la commune de régulariser cette situation

**APRES EN AVOIR DELIBERE**  
**Par 25 Voix pour, 0 Voix contre, et 0 Abstention(s)**

**DECIDE** d'acquérir à l'euro symbolique les parcelles

C 2669 appartenant à M. et Mme JAUME Olivier

C 345 pour partie appartenant à M. BUS Auguste

C 348 pour partie appartenant à M. et Mme LEPOUTRE François.

**PRECISE** que la superficie de chacune de ces parcelles reste à déterminer par un géomètre qui réalisera le détachement, et qu'une largeur de 6 mètres de voie a été sollicitée par la commune lors du détachement afin de désenclaver une partie du secteur sise en zone UCb du Plan local d'urbanisme.

**PRECISE** que les frais liés à cette acquisition seront à charge de la commune.

**DIT** que cette dépense sera prévue au budget 2018

**DONNE** toutes délégations au maire pour l'exécution de la présente délibération

**Fait à Vinon-sur-Verdon**

**Les jour, mois et an sus dits**

**Signée par le Maire**

**Claude CHEILAN**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-218301505-20171130-20171130\_11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/12/2017

Publication : 05/12/2017

# COMMUNE de VINON-sur-VERDON (Var)

---00000---

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 30 novembre 2017**

-----

Le trente novembre deux mille dix-sept à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vinon-sur-Verdon, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Claude CHEILAN, Maire.

**Présents** : Aoust Stéphanie, ARMAND Guy, ARNAUDY Laurie, BARLATIER Michel, BONZI Gilberte, BURAVAND Yves, CABRILLAC Maryse, CHEILAN Claude, GUEYRAUD Sylvie, LA ROCCA Gérard, MAIGRE Clorinde, NOE Marie-Thérèse, OBRY Patrick, PHILIBERT BREZUN Christiane, RIOLLAND Chrystèle, ROSSINI Jean-Pierre, SORIA Gérard, TEYCHENNE de BLAZY Jacqueline, TOURNOIS Bernard

**Excusés** : BOUSSARD Chantal donne procuration à CABRILLAC Maryse, BRANCHAT Daniel donne procuration à BARLATIER Michel, CABASSU Jean-Claude donne procuration à JOUBERT Dominique, DESCAMPS Jérôme donne procuration à CHEILAN Claude, HOLLENDER Emmanuelle donne procuration à PHILIBERT BREZUN Christiane, LEGLAYE Fanny donne procuration à GUEYRAUD Sylvie, MORARD David donne procuration à LA ROCCA Gérard.

**Absents** : JOUBERT Dominique

**Secrétaire de séance** : PHILIBERT BREZUN Christiane

**N° 2017/11/30 – 12**

**OBJET : Soutien du Conseil Municipal à la motion de l'AMRF et de l'AMR83 sur « l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité » en date du 18 novembre 2017**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la motion sur « l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité », adoptée au Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France du 30 septembre et à l'Assemblée Générale des Maires Ruraux du Var le 18 novembre 2017 à Cabasse (83).

Il en donne la lecture :

### **« Motion sur l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité »**

Nous, Maires ruraux réunis en Assemblée Générale des Maires ruraux du Var le samedi 18 novembre 2017, relayons l'appel lancé par le Congrès des Maires ruraux de France pour nous adresser au Parlement et au Gouvernement afin de se saisir d'urgence d'une loi de programmation et de financement en faveur du développement des territoires ruraux.

Elle doit porter une vision politique en faveur des territoires ruraux pour l'équilibre du Pays.

Nos campagnes sont dynamiques, vivantes, solidaires et inventives. Elles sont une chance réelle pour notre pays dans une complémentarité entre les territoires urbains et ruraux.

Pour la saisir, il faut redonner aux territoires ruraux les mêmes capacités d'actions qu'aux territoires urbains et espoirs aux habitants et aux élus.

Ce combat, nous le menons malgré des années où les gouvernements successifs déshabillent les communes et la ruralité de leurs compétences, de leurs moyens et des services nécessaires à leur dynamisme.

Parce que nous nous voulons construire NOTRE avenir, parce que nous avons la volonté de construire l'avenir :

- Nous avons besoin en début de quinquennat d'ingénierie en nombre, d'une réelle simplification pour que des projets puissent voir le jour : éducation, santé, eau, assainissement, urbanisme et droit des sols, habitat, téléphonie, voirie, logement locatif, mobilité, culture...

- Nous avons besoin de souplesse en revenant sur les transferts obligatoires aux EPCI, d'une lecture fine pour le maintien en ZRR (correction du décret ZRR qui exclut les communes en agglomération).



- Nous avons besoin de moyens par des mécanismes de dotations dynamiques et pérennes, basés sur l'égalité entre urbains et ruraux, d'une péréquation plus forte.

Face à ce ras-le-bol général et pour défendre NOTRE futur, des centaines de maires se sont déjà réunis, grâce à l'action de plusieurs associations départementales pour faire entendre NOTRE voix, celle de la ruralité.

Ce fut le cas ces derniers jours dans l'Allier, dans le Puy-de-Dôme et le Lot. Ce sera le cas prochainement dans l'Eure et en Seine-Maritime. C'est aujourd'hui à Cabasse avec des congressistes venus de toute la France, que les Maires ruraux s'engagent en faveur d'une loi adaptée aux territoires ruraux.

Avec un esprit de responsabilité et combatif, nous proposerons, à partir des 150 propositions des Etats Généraux de la ruralité dans les prochaines semaines, un texte à destination du Parlement.

Ce texte visera à faciliter la vie des communes rurales et de ses habitants, à partir du constat que les législations actuelles et successives sont toutes d'inspiration et à dominante urbaine.

Nous appelons les Parlementaires à se saisir de cette demande pour la concrétiser. L'enjeu rural doit être pris en compte dans l'ensemble des textes de lois.

Nous appelons toutes les communes rurales de notre département à adopter une délibération demandant le vote d'une Loi-cadre « communes et ruralités ».

**LE CONSEIL MUNICIPAL OÙ L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE,**  
**VU le Code général des collectivités territoriales**  
**APRES EN AVOIR DELIBERE**  
**Par 25 Voix pour, 0 Voix contre, et 0 Abstention(s)**

**APPROUVE** l'ensemble du contenu de la motion établie par l'AMRF sur l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité ;

**S'ASSOCIE** solidairement à la démarche de l'Association des maires ruraux de France et des Maires Ruraux du Var en faveur d'une loi-cadre « commune et ruralité ».

**Fait à Vinon-sur-Verdon**

**Les jour, mois et an sus dits**

**Signée par le Maire**

**Claude CHEILAN**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-218301505-20171130-20171130\_12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/12/2017

Publication : 05/12/2017